

L'AN DEUX MIL SIX, LE TRENTE DU MOIS DE MARS, A 20 HEURES 45,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique, sous
la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BÉQUET, Maire.

DATE DE CONVOCATION

24 mars 2006

DATE D'AFFICHAGE

4 avril 2006

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE**

29

PRESENTS

25

VOTANTS

28

Étaient présents : M. BÉQUET Maire, M. MICHARD, Mme RANNOU, M. LE PORT,
M. DORGAL, M. BERREHOUC, Mme WILQUIN, Mme DA ROCHA, M. DELATTRE,
Mme ÉTIENNE, M. LEVEXIER, M. CHUPPÉ, Mme KERAVEC, Mme SALAUN,
M. AUGER, M. RODIER, Mme BEAUDET, Mme LACHKAR, Mme GILLARD,
Mme MONCONDUIT, Mme DESCAMPS,
M. PELLERIN, Mme ARNAUD, M. LE PEUTREC, Mme MARTINOLE, M. MARIR.

Absents excusés :

M. SÉRAGÉ, ayant donné procuration à M. MICHARD

M. MUDRY, ayant donné procuration à M. RODIER

Mme DUFOUR, ayant donné procuration à M. LE PORT

Absente excusée : Mme LACHKAR Jacqueline

Secrétaire : Mme Sylvie SALAÛN

OBJET :

**MOTION
SUR LE TRACÉ NORD-
OUEST DE L'A 104
(La Francilienne)**

VU le rapport de présentation du Maire, relatif au lancement de la procédure de
débat public sur le prolongement de la Francilienne de Cergy-Pontoise à Poissy-
Orgeval,

CONSIDÉRANT l'importance primordiale pour le développement économique,
social, urbanistique et environnemental de ce projet en Ile-de-France,

CONSIDÉRANT l'impérieuse obligation de préserver les zones naturelles
protégées et de veiller à la meilleure solution pour l'utilisation des finances
publiques nationales et régionales,

CONSIDÉRANT la nécessité absolue de désengorger la RN 184,

CONSIDÉRANT que cette réalisation doit être accompagnée d'un
développement des capacités de transport en commun,

CONSIDÉRANT l'inadéquation du tracé Nord-Ouest à l'ensemble de ces
objectifs, notamment du fait du doublement du nombre de kilomètres, de
l'énormité des ouvrages d'art à réaliser, de l'incompatibilité avec les objectifs
définis dans le cadre du Parc Naturel Régional et de son inadéquation aux
besoins économiques régionaux et aux bassins d'emplois,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

S'OPPOSE à tout projet susceptible de retenir cette variante dite « tracé Nord-
Ouest » pour le prolongement de la Francilienne,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Auvers-Sur-Oise, le 30 mars 2006.

Jean-Pierre BÉQUET

Maire d'Auvers-Sur-Oise

Certifiée exécutoire la présente
délibération transmise en Sous -
Préfecture du Val d'Oise

Le : avril 2006

Reçu le : avril 2006

Publié le : avril 2006

Notifié le : avril 2006

Exécutoire le : avril 2006

Jean-Pierre BÉQUET
Maire d'Auvers-sur-Oise

Délai de recours : 2 mois à dater
de la notification ou publication